

LE VIGAN

GARD

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25/082



Réglementation du marché des potiers les 20 et 21 avril 2025

Le Maire de Le Vigan

- VU le Code de la Route,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Code de la Voirie routière,
- VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967.
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23/05/2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU la demande de l'association ICITERRE représentée par Mme Gosselin sis Harry Séguéla 30120 BREAU ET SALAGOSSE
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur la place du marché pour le marché des potiers les 20 et 21 avril 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : du Samedi 19 avril 2025, 13H00 au lundi 21 avril 2025 fin de la manifestation :
Le stationnement et la circulation seront interdits :

- passage Henri Guibal
- place du marché
- rue passage d'auvergne
- rue du marché
- rue de la forge

ARTICLE 2.

La mise en place et l'enlèvement de la signalisation est à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 3.

La Police Municipale et la Gendarmerie sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent Arrêté et pourront le modifier pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 4 :

L'ampliation du présent Arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie
- Le centre de secours
- L'Association ICITERRE

Fait en l'Hôtel de Ville
De Le Vigan
Le 14 avril 2025
Le Maire
Sylvie Arnal

